



## CP 330.03 – Technique dentaire : Prime syndicale

E.R. : Eric Dubois – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

28/5/18

### **Vous travaillez dans un établissement de technique dentaire?**

**Alors vous avez droit à une prime syndicale.**

#### **Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette prime?**

Vous devez avoir été occupé dans le secteur durant la période suivante : 01/07/2016 au 30/06/2017.

#### **Que faire pour recevoir la prime syndicale?**

Vous recevrez une attestation via le Fonds que vous devez transmettre à votre secrétariat CGSLB local.

#### **Que doit figurer sur cette attestation ?**

- Votre numéro de compte;
- Votre numéro d'affiliation.

#### **À combien s'élève le montant de la prime syndicale?**

72€ ou 6€par mois

#### **Quand la prime sera-t-elle versée ?**

La prime sera versée à partir d'aujourd'hui par la CGSLB.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registrer>